



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, EN CHARGE DE LA
FORMATION TECHNIQUE

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour du vendredi 24 juillet
au lundi 03 août 2026 à Cotonou et à Parakou)

N° 010 /MES/MESRS/DC/SGM/DESTFP/DEC/STEC/SA

OBJET : Ouverture des registres d'inscription des candidats aux concours d'entrée à l'École de Formation Médico-Sociale, session d'août 2026.

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la formation technique portent à la connaissance du public que les registres d'inscription aux concours donnant droit à une bourse pour l'accès en première année de l'École de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou, sont **ouverts du vendredi 24 juillet au lundi 03 août 2026**.

Les formations ouvertes sont les suivantes :

- ✓ Hygiéniste d'assainissement ;
- ✓ Hygiéniste de salle.

A- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

➤ DIPLÔME REQUIS

- être titulaire du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

➤ CONDITION D'ÂGE

❖ Pour les Hygiénistes d'assainissement

- avoir 16 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2026.

❖ Pour les Hygiénistes de Salle

- avoir 17 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2026.

B- LIEUX DE DÉPÔT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront déposés dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou à l'École de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou et devront comporter les pièces suivantes :

1. une (01) fiche d'inscription précisant le concours, le centre de composition et l'établissement choisi en cas de réussite (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
2. une (01) photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce en tenant lieu ;
3. une photocopie du certificat de nationalité ;
4. une photocopie du diplôme du BEPC ou de tout diplôme équivalent ;
5. une attestation médicale de non infirmité ;
6. un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1.500) francs.

C- DATE LIMITE DU DÉPÔT DES DOSSIERS ET MATIÈRES DE COMPOSITION

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **lundi 03 août 2026 à 17 h 30**.

Les candidats composeront dans les matières suivantes :

- 1. Communication écrite, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 2. Sciences de la Vie et de la Terre, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 3. Mathématiques, durée 2 h, coefficient 3.**

Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, session de juin 2026, sont autorisés à passer lesdits concours en produisant un extrait de la liste des admis sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s).

N.B :

- Le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public A/S BJ 6600100100000010169284 ou à une Recette-Perception du territoire national ;
- Tout dossier incomplet ou parvenu en retard sera systématiquement rejeté.

D- DATE DE DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION RETENUS

Les concours se dérouleront le **mercredi 19 août 2026** dans les centres de composition suivants :

- Département de l'Atacora : Lycée Technique et Professionnel de Natitingou ;
- Département de la Donga : Lycée Technique et Professionnel de Djougou ;
- Département du Borgou : EFMS à Parakou ;
- Département de l'Alibori : Lycée Technique et Professionnel de Kandi ;
- Département des Collines : CEG1 Dassa ;
- Département du Zou : Lycée Technique et Professionnel de Bohicon ;
- Département du Couffo : CEG1 Aplahoué ;
- Département du Mono : CEG1 Lokossa ;
- Département de l'Atlantique : CEG1 Allada ;
- Département du Littoral : Lycée Technique et Professionnel Coulibaly ;
- Département de l'Ouémé : Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo ;
- Département du Plateau : Lycée Technique et Professionnel de Pobè.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP), à l'École de Formation Médico-Sociale à Parakou (EFMS) ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le 22 juillet 2026



Adeyemi Clément KOUCHADE
Ministre de l'Enseignement Secondaire



Sedami R. MEDEGAN FAGLA
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique, en charge
de la Formation Technique